

**Circulaire du 20 juillet 2012 relative aux marchés subséquents au lot n°1 de l'accord-cadre relatif aux solutions d'impression et services associés des services de l'État en France métropolitaine
« MS SOLIMP AC » - « MS SOLIMP SD »**

NOR : JUST1229164C

La garde des sceaux, ministre de la justice,

à

*Monsieur le premier président de la Cour de cassation,
Monsieur le procureur général près ladite Cour,
Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel,
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours,
Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel,
Messieurs le procureur de la République près ledit tribunal supérieur d'appel,
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale,
Madame la directrice et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires,
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse,
Monsieur l'inspecteur général des services judiciaires,
Monsieur le directeur de l'agence publique pour l'immobilier de la justice,
Monsieur le directeur général de l'établissement public d'exploitation du livre foncier informatisé,
Monsieur le directeur de l'école nationale de la magistrature,
Monsieur le directeur de l'école nationale des greffes,
Monsieur le directeur de l'école nationale de l'administration pénitentiaire,
Monsieur le directeur de l'école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse*

Le service de l'achat de l'État (SAE) a mis en place il y a quelques mois un accord-cadre multi-attributaires visant à offrir aux différents départements ministériels un cadre commun pour la fourniture de « solutions d'impression » (si ledit accord-cadre vise tout à la fois la location de copieurs et d'imprimantes, seuls les premiers sont couverts pour ce qui concerne la justice¹).

Comme suite au recensement lancé à l'échelle du ministère en novembre 2011, deux marchés subséquents sur la base de cet accord-cadre ont été notifiés qui ont respectivement pour périmètre :

- les services de la chancellerie incluant les plates-formes inter-régionales du secrétariat général - Marché subséquent Administration Centrale, « MS SOLIMP AC » n°2012-1200084142 (chorus n°1300065555) notifié le 16 mai 2012 ;
- les juridictions et les services déconcentrés de l'administration pénitentiaires, de la protection judiciaire de la jeunesse et des services judiciaires - Marché subséquent services déconcentrés « MS SOLIMP SD » n°2012-1200110556 (chorus n°1300067220) notifié le 09 juillet 2012.

Le titulaire de ces deux marchés subséquents est la société LNA, société qui s'est présentée en groupement solidaire avec les sociétés Konica Minolta et CHG.

En précisant que cette notification interdit à tous les services du ministère de lancer des procédures concurrentes et les oblige par la même à se rattacher au marché subséquent les concernant, j'attire votre attention sur le fait que l'architecture globale de l'opération est différente de la pratique habituellement retenue par la SDIT en ce que vous n'aurez donc qu'à passer des commandes en vous appuyant sur un marché partagé inter-services, à l'instar des marchés ministériels d'achats courants du type fournitures de bureau « LYRECO ».

¹ En effet, le ministère de la justice disposait d'ores et déjà de plusieurs mécanismes répondant à l'ensemble des besoins pour les imprimantes au niveau national :

- accord-cadre n°2009-12-0930 ayant pour objet la fourniture d'imprimantes personnelles (« AC Imprimantes Lot personnelles ») ;
- accord-cadre n°2009-12-0932 ayant pour objet la fourniture d'imprimantes groupes de travail et départementales (« AC Imprimantes Lot 3 GT et départementales ») ;
- accord-cadre n°2009-12-0933 ayant pour objet la fourniture d'imprimantes multi-fonction groupe de travail et départementales (« AC Imprimantes Lot 4 Multifonction GT et départementales »).

Dans ce cadre, et étant rappelé que les deux marchés subséquents sont passés sans montants minimum ni maximum, il revient à vos services de faire parvenir le bon de commande au titulaire, l'ensemble des documents nécessaires étant accessible sur le site intranet du ministère (au sein de l'espace relatif aux accords-cadres passés par la sous direction de l'informatique et des télécommunications²).

Plus spécifiquement et quant au marché subséquent SOLIMP services déconcentrés, les ordonnateurs secondaires sont invités à utiliser le numéro national susvisé pour passer leur bons de commande.

Je vous rappelle que mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces marchés subséquents.

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Le secrétaire général,

André GARRIAZO

² <http://intranet.justice.gouv.fr/site/informatique-telecom/index.php?rubrique=6094&ssrubrique=6186&article=26343>